



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hôpital de Remiremont

Question orale n° 886

Texte de la question

M. Christophe Naegelen interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les besoins de l'hôpital de Remiremont dont le personnel tente de se faire entendre depuis de longs mois. Durant l'été 2019, M. le député a passé plus de 40 heures auprès des professionnels de santé de l'hôpital. Après avoir rencontré plus de 130 personnels médicaux et paramédicaux, il a participé à une présentation en présence de la direction de l'ARS, à la fois régionale et territoriale. Service par service, les problèmes ont été exposés, des priorités et des solutions ont été préconisées. Six mois plus tard, aucune avancée n'est à constater. Des choses simples pourraient pourtant être mises en place rapidement. Au lieu de prendre les mesures concrètes nécessaires, on assiste à une succession de cabinets d'audit, coûteux et pas à l'écoute des personnels soignants. M. le député lui demande donc si le Gouvernement et son administration comptent faire enfin confiance aux élus et aux personnes qui s'investissent sur le terrain ou bien s'ils ont uniquement l'intention de s'en servir comme faire-valoir sans tenir compte de leurs propositions. Plus en détail, trois questions appellent des réponses précises. Il lui demande si le matériel des urgences et les brancards de l'hôpital de Remiremont vont être changés. Il lui demande si l'ARS s'engage à communiquer de manière régulière avec le personnel des hôpitaux romarimontains et spinaliens afin de les tenir informés de l'évolution de la situation. Il lui demande enfin si, au vu de la situation géographique et touristique du département, des lits romarimontains seront rouverts afin de faire face à l'augmentation saisonnière de la population, particulièrement lors de la saison des sports d'hiver.

Texte de la réponse

HÔPITAL DE REMIREMONT

M. le président. La parole est à M. Christophe Naegelen, pour exposer sa question, n° 886, relative à l'hôpital de Remiremont.

M. Christophe Naegelen. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, je vous souhaite une bonne année et une bonne santé. Cette bonne santé, je la souhaite aussi à tous les personnels hospitaliers dont les conditions de travail se dégradent – ce sera, entre autres, l'objet de ma question.

Depuis deux ans et demi, j'interviens régulièrement, dans cet hémicycle, sur la situation de l'hôpital de Remiremont. Afin d'appréhender au mieux les préoccupations et la situation des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux de cet hôpital, j'ai passé une quarantaine d'heures avec eux l'été dernier. J'ai ensuite rencontré les représentants des directions régionale et territoriale de l'ARS et leur ai exposé, service par service, les priorités de l'établissement et les solutions qu'on pouvait préconiser. Or, six mois plus tard, on ne peut constater aucune avancée. Des solutions simples pourraient pourtant être appliquées, notamment en matière de communication interne, comme l'instauration de réunions régulières visant à tenir le personnel informé de l'évolution de la situation. Avant-hier encore, une infirmière m'expliquait combien les relations avec sa hiérarchie se dégradaient. Les valeurs de solidarité, de partage et de communication, vivaces autrefois, ont aujourd'hui disparu. D'autres mesures simples s'imposent concernant les équipements et les matériels, comme le

remplacement des brancards des urgences, qui datent de 2001. Ces brancards vieux de vingt ans sont difficiles à utiliser par le personnel et inconfortables pour les patients. Plutôt qu'à l'application de mesures concrètes, nous assistons à une succession de missions d'audit coûtant « un pognon de dingue », pour reprendre une expression souvent reprise, qui ne débouchent sur aucune solution. L'absence de résultat est, j'y insiste, patente.

Monsieur le secrétaire d'État, votre administration compte-t-elle faire confiance, en les écoutant, aux élus et aux personnes qui s'investissent sur le terrain ? Je vous soumettrai trois questions simples et précises. Le matériel des urgences – notamment les brancards – de l'hôpital de Remiremont sera-t-il renouvelé, comme je l'ai demandé à l'ARS il y a six mois ? L'ARS s'engage-t-elle à communiquer régulièrement avec le personnel des hôpitaux romarimontain et spinalien afin de les tenir informés de l'évolution de la situation ? Enfin, au vu du contexte géographique et touristique du département des Vosges et de la montagne vosgienne, des lits seront-ils rouverts à l'hôpital de Remiremont pour faire face à l'augmentation saisonnière de la population ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé*. Monsieur le député, je vous adresse à mon tour mes meilleurs vœux pour la nouvelle année et je vous remercie pour votre engagement aux côtés d'autres élus. Votre avis et votre connaissance du terrain sont pris en considération dans la politique territoriale de santé que nous menons.

Vous formulez trois questions précises auxquelles je m'efforcerai de répondre aussi précisément que possible. La première touche au matériel des urgences de l'hôpital de Remiremont, et plus particulièrement aux brancards. Du fait de la vétusté de l'équipement actuel, un véhicule médicalisé a été commandé pour le SMUR – service mobile d'urgence et de réanimation – en septembre 2019. Il devrait être livré début janvier 2020, dans les prochains jours – et je compte sur vous, monsieur le député, pour vous en assurer. En ce qui concerne les brancards et, plus largement, les besoins en équipements, les possibilités budgétaires de l'établissement sont limitées : un appui par des crédits régionaux ou nationaux est donc à envisager. Le déploiement du plan investir pour l'hôpital, que nous avons annoncé en novembre dernier, prévoit d'identifier une enveloppe destinée à l'investissement courant : il peut représenter une nouvelle piste à cet égard. L'ARS Grand Est envisagera la répartition de ces crédits à l'aune des priorités définies par les GHT.

Votre deuxième question porte sur l'engagement de l'ARS à communiquer plus régulièrement avec le personnel des hôpitaux. Au gré des réorganisations, des évolutions de la démographie médicale et des mouvements sociaux, chacune des organisations syndicales ayant demandé une entrevue a été reçue par l'ARS. Au cours de ces échanges, l'agence a communiqué de façon transparente et a apporté des éléments de réponse à l'ensemble des questions qui lui ont été posées. En marge du plan d'urgence pour l'hôpital, tous les services d'urgences ont été visités, et des rencontres ont été organisées avec les équipes. Un groupe de travail départemental dédié a été constitué, permettant des échanges directs entre les différentes structures qui y sont représentées.

Dans le territoire de Remiremont, un travail spécifique de prise en charge des personnes âgées a été engagé il y a quelques années. Un réseau de gériatrie et divers acteurs, comme le réseau MAIA – méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie –, ainsi que les aides à domicile, expérimenteront les soins non programmés destinés aux personnes âgées.

Par ailleurs, depuis novembre 2019, un audit sur le rapprochement des personnels des deux centres hospitaliers porte plus précisément sur l'écoute des agents et l'expression de leur ressenti face aux évolutions à venir. Le dialogue que vous appelez de vos vœux semble donc à l'œuvre.

Enfin votre troisième question concerne l'ouverture de lits pour faire face à l'augmentation saisonnière de la population, notamment lors de la période des sports d'hiver. Sur le plan local, comme chaque année, le plan « hôpital en tension » sera activé à partir du début du mois de janvier 2020, avec un médecin dédié, et se

traduira par la réouverture de dix lits, après que quatre lits ont été rouverts cette dernière semaine. L'arrivée de nouveaux médecins, au printemps, devrait pérenniser ces réouvertures, non plus pour un besoin saisonnier mais au long cours, dans des disciplines essentielles pour l'offre de soins du territoire comme la gériatrie et la médecine polyvalente.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 886

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 décembre 2019](#)

Réponse publiée le : 8 janvier 2020, page 16

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [31 décembre 2019](#)